



Parlement jurassien  
Groupe Verts et CS-POP

Question écrite n° 3212

## Harcèlement lors de l'apprentissage : qu'en est-il dans le Jura ?

Entre février et juin 2019, UNIA a réalisé une enquête intitulée « Comment se passe ton apprentissage ? » dans les écoles professionnelles en Suisse et en ligne. Cette enquête portait principalement sur le harcèlement sexuel, mais également sur d'autres thèmes tels que le mobbing, la charge de travail ou encore la considération dans l'apprentissage. En tout, 812 personnes ont participé à cette enquête.

En août 2019, UNIA publiait les résultats de cette étude, effarants : près de 30% des participant-es à l'enquête ont été confronté-es au harcèlement sexuel sur leur lieu de travail, près de 34% à l'école, ainsi que 56% dans la vie privée. Selon l'enquête d'UNIA « Les « allusions sexuelles ou remarques désobligeantes » constituent la forme la plus répandue de harcèlement sexuel. Elle est souvent exercée en combinaison avec d'autres actes de harcèlement ». Ainsi, un quart des répondant-es ont déjà subi ce type de harcèlement, près de 11% ont par ailleurs été victimes de « contacts physiques importuns », ou encore 7% victimes de « tentatives de rapprochement associées à la promesse d'avantages ou à la menace de préjudices ». Sachant que l'intégration dans le monde du travail est une période charnière en matière de changements et de développement pour les jeunes, et que toute forme de harcèlement sexuel est à bannir dans les entreprises privées, au sein de l'école ou de la sphère privée, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que ce phénomène de harcèlement sexuel est également connu dans notre canton ?
2. Des mesures sont-elles prises pour prévenir ce type de situation et pour intervenir en cas de harcèlement sexuel dénoncé ?
3. En particulier, une sensibilisation au problème est-elle mise en place pour les enseignant-es et les entreprises formatrices ?
4. Les apprenti-es, tout comme les élèves des écoles post-obligatoires du canton, disposent-ils-elles de soutien et de ressources pour en parler ?
5. En cas de harcèlement sexuel dénoncé, les apprenti-es ont-ils-elles l'assurance de pouvoir poursuivre leur apprentissage dans une autre entreprise ?

Delémont, le 4 septembre 2019

Groupe Verts et CS-POP

Tania Schindelholz